

Sceaux, la ville à vélo



— Sceaux, la ville à vélo —

Depuis plus de 45 ans, la ville de Sceaux a fait le choix de préserver le cadre de vie de ses habitants. Aujourd'hui, la ville est identifiée pour la qualité de ses espaces à vivre, fruit d'une politique qui a su, en particulier, faire les bons arbitrages entre la place de l'automobile et celles de la marche et du vélo. Par ses choix d'aménagement de ses espaces publics, Sceaux est devenue tout naturellement un territoire où les déplacements à pied et à vélo constituent les meilleurs choix : qualité et richesse de ses espaces, niveau réduit des nuisances sonores et faible niveau de la pollution de l'air, vitesse apaisée des circulations automobiles, qualité de son urbanisme qui a su préserver un très haut niveau de service de proximité.



Premier plan
vélo adopté en

2007



290

places de
stationnement pour les vélos



2 stations de gonflage
et de réparation pour vélo



4

stations Vélib'

*Baromètre des villes cyclables de la Fédération des usagers de la bicyclette 2019

— Les bonnes raisons — de pédaler à Sceaux



UNE VILLE À TAILLE HUMAINE

Le centre de Sceaux n'est jamais à plus de quelques minutes de vélo de ses quartiers périphériques, et aucune grande coupure urbaine ne vient contrarier le cheminement dans les rues de la ville.

DES POINTS D'ATTACHE PARTOUT OÙ CELA EST NÉCESSAIRE

La ville de Sceaux a multiplié les arceaux dédiés aux vélos à proximité de tous les points d'intérêt (commerces, restaurants, marché, écoles, crèches, lieux culturels, espace de co-working...).



SCEAUX, VILLE 30

La Ville a fait le choix de limiter la vitesse dans ses rues à 30 km/h pour encourager les différents moyens de déplacement à partager la rue en toute sécurité.

Cette politique permet aussi de sanctuariser les espaces réservés aux piétons (trottoirs et rue piétonne).



CARREFOURS À FEUX FRANCHISSABLES

Depuis 2016, à Sceaux, les cyclistes sont autorisés à franchir les feux rouges après avoir cédé le passage aux piétons et aux autres véhicules.

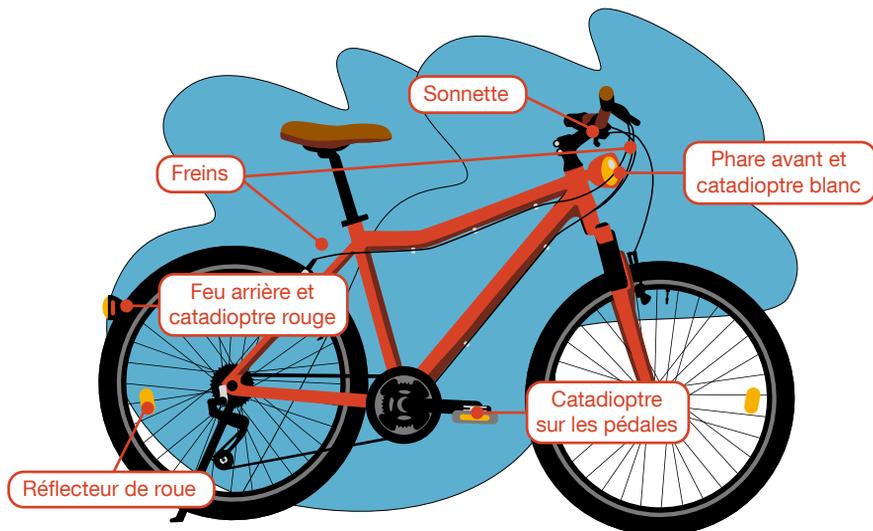


DOUBLE-SENS CYCLABLE

Sceaux a été la première commune de France à ouvrir tous ses sens interdits aux cyclistes en 2009. Depuis, les cyclistes ont reconquis la chaussée.

— Bien circuler à vélo —

L'équipement du vélo



Le vélo à assistance électrique (VAE)

Le VAE est idéal pour les trajets avec du relief ou lorsque vous êtes chargé. La Ville propose à ses habitants une aide financière pour l'achat d'accessoires sécurisants et facilitant la pratique du vélo.

Retrouvez les conditions sur sceaux.fr > mes démarches



Le vélo-cargo (ou le long tail)

Il permet de transporter des enfants ou des charges lourdes. Ces vélos peuvent être équipés d'assistance électrique.



Le siège enfant

Sur tous les véhicules à deux roues, pour les enfants de moins de 5 ans, un siège conçu à cet effet et muni d'un système de retenue est obligatoire.



Le chariot

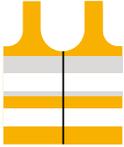
Des systèmes d'attache simples permettent d'accrocher son chariot de courses à l'arrière de son vélo.

L'équipement du cycliste



Le casque

Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils pédalent ou soient placés dans un siège passager, une remorque ou une caisse de vélo cargo. Recommandé aussi pour les adultes.



Visibilité

- Le port d'un gilet de sécurité est obligatoire lorsque vous circulez hors agglomération, de nuit, ou lorsque la visibilité est mauvaise.
- Des bandes réfléchissantes ou des lampes supplémentaires sur vos bras (brassards à enrouler), sur vos jambes, sur vos vêtements, sur votre sac, sur votre casque, sont autant de moyens d'être mieux vu des autres véhicules.

Il existe de nombreux accessoires rendant la pratique du vélo plus confortable : cape de pluie, porte-téléphone GPS, serre-pantalons...

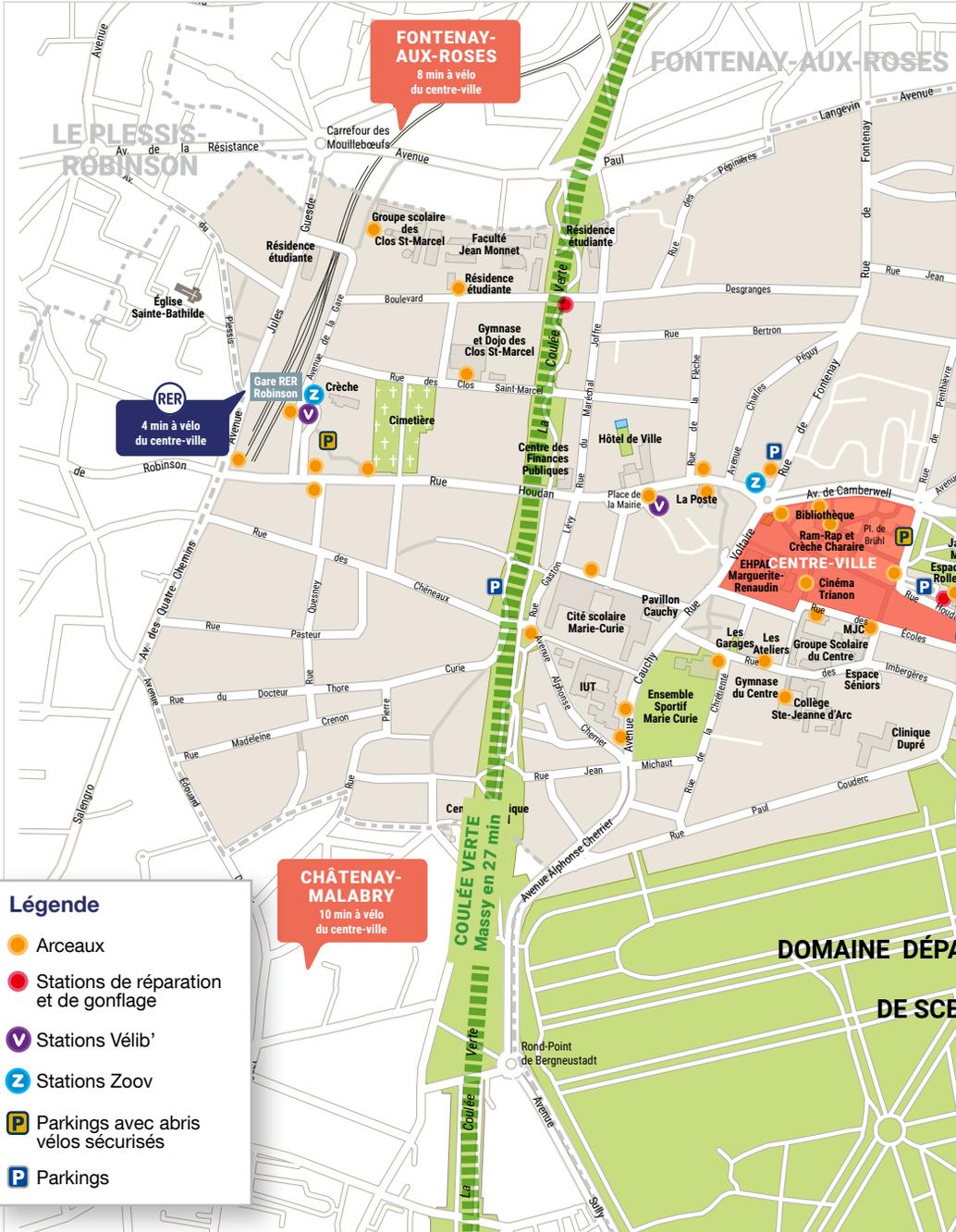
Les neuf commandements d'une circulation prudente

- 1. Ne roulez pas sur les trottoirs et dans les rues piétonnes :** à Sceaux, l'espace piéton est sanctuarisé. Pour la sécurité des piétons, seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent rouler à vélo sur les trottoirs et dans les rues piétonnes à la condition de rouler au pas.
- 2. Ne roulez pas à plus de deux de front.**
- 3. Ne vous faites pas remorquer.**
- 4. Ne roulez pas avec votre téléphone à la main, avec un casque audio ou des oreillettes.**
- 5. Empruntez la bande ou la piste cyclable lorsqu'elle existe.**
- 6. Votre " bulle de sécurité " :** roulez à une distance suffisante des véhicules en stationnement pour éviter les ouvertures inopinées de portières et les piétons, évitez les écarts brusques et indiquez vos changements de direction en tendant le bras.
- 7. Mesurez votre vitesse, vous devez être maître de votre vélo en toutes circonstances.**
- 8. Contrôlez régulièrement vos freins, vos éclairages, l'état et la pression de vos pneus.**
- 9. Vérifiez que la chaîne est bien lubrifiée et nettoyez-la régulièrement.**



Pour que le vélo devienne vraiment populaire et fasse l'objet de mesures d'encouragement accrues, soyez respectueux du code de la route, cédez la priorité aux piétons et adaptez votre vitesse.

— La carte du vélo à Sceaux —



Légende

-  Arceaux
-  Stations de réparation et de gonflage
-  Stations Vélib'
-  Stations Zoo
-  Parkings avec abris vélos sécurisés
-  Parkings



— Le partage des voies —



Zones 30

L'ensemble des voies communales est limité à 30 km/h.
À Sceaux, la circulation s'y fait à double sens pour les cyclistes.



Zones de rencontre

Les piétons ont la priorité même s'ils circulent sur la chaussée.
La vitesse y est limitée à 20 km/h.



Aire piétonne – rue Houdan et quartier Charaire

Cet espace est réservé aux piétons. Seuls certains véhicules sont autorisés à y circuler aux horaires prévus à cet effet, au pas, en laissant la priorité aux piétons.



Le double-sens cyclable

À Sceaux, les vélos peuvent circuler à double-sens sur toutes les voies où la vitesse est limitée à 30 km/h.

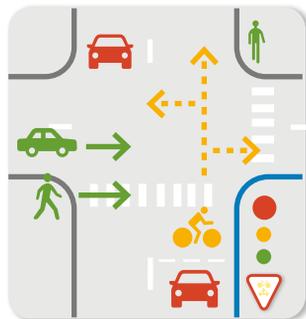


Le cédez-le-passage au feu

Le cédez-le-passage cycliste au feu est appliqué à tous les carrefours à feux de Sceaux. Les flèches sur le panneau indiquent les directions qu'il est possible de prendre en franchissant le feu rouge. Un gain de sécurité pour les cyclistes qui peuvent réaliser leur manœuvre en l'absence de toute circulation motorisée.

Les bons gestes

- Vérifiez les mouvements autorisés par le panneau cédez-le-passage cycliste.
- Avant de passer au rouge et de vous engager dans le carrefour, assurez-vous que toutes les conditions de sécurité sont réunies.
- Les piétons qui traversent au vert sont prioritaires, tout comme les véhicules circulant sur la voie transversale. Il est impératif de céder le passage avant de s'engager sur le carrefour.



— Pour stationner en toute sérénité —

Cadenassez toujours votre vélo

Attachez le cadre et si possible la roue avant à un point fixe avec un antivol, même pour une courte durée ou en intérieur. Accrochez votre antivol de préférence en hauteur et inclinez la serrure vers le bas, cela rend le crochetage moins aisé. À Sceaux, il est interdit de fixer un vélo à un support non prévu à cet effet. Les vélos doivent être stationnés aux emplacements dédiés.

Retrouvez une carte des emplacements des arceaux en pages 6-7.



Adoptez les cadenas partagés Sharelock

Premier réseau de cadenas partagés accessible via une application, Sharelock permet de stationner votre vélo de façon simple, fiable et sécurisée.

Renseignements sur sharelock.co

Choisissez un bon antivol

Un bon antivol en U est la meilleure protection. En complément, un antivol fixe (ou de cadre) est recommandé car très pratique pour un “arrêt minute” ou pour verrouiller la roue arrière. Les antivols à câble sont moins solides. Préférez un antivol classé au minimum “deux roues” dans les tests d’antivols de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB). Pensez à utiliser un antivol y compris à l’intérieur des copropriétés. Pensez également à équiper votre vélo d’un antivol de roues et d’un antivol de selle.

Les parkings sécurisés

Pour 2,50 € par mois, les parkings Robinson (2 avenue de la Gare) et Charaire (12 avenue Camberwell) comportent des abris vélos sécurisés, dont l’accès se fait avec un système de badge, 24h/24, 7j/7.

Faites marquer votre vélo

Le BICYCODE® est un système de marquage de vélos par gravure de numéros uniques et standardisés au niveau national. Il aide la restitution des vélos à leur propriétaire en cas de vol. La loi d’orientation des mobilités (LOM) rend ce marquage obligatoire depuis 2021 pour les vélos vendus par des professionnels.

Renseignements sur bicycode.org



— Les services à Sceaux —

Entretien son vélo



Stations de réparation

Deux stations de réparation équipées d'outils et d'une pompe sont installées à proximité de l'entrée du jardin de la Ménagerie et au croisement de la Coulée verte et du boulevard Desgranges. Une fourche permet de suspendre votre vélo par la selle.

Le Triporteur

Le réparateur de vélos Le Triporteur est installé au 68 bis rue Houdan à l'entrée du jardin de la Ménagerie. Il est ouvert le mercredi et le vendredi de 10h à 19h, ainsi que le samedi de 9h à 19h. Le Triporteur propose également la location de vélos et de triporteurs à la demi-journée.

Renseignements sur letriporteur.org

Astuce – Pensez à avoir chez vous une pompe à air, une clé pour dévisser la roue, deux ou trois démonte-pneus et une chambre à air en bon état.

Faire du vélo

L'événement «Vélo en ville»

Chaque année, la Ville et ses partenaires organisent au printemps une journée consacrée à la pratique du vélo et aux dernières innovations du monde cycliste. Bourse aux vélos, découverte de vélos insolites... De nombreuses animations rythment cette journée.

Vélib'



Zoov



Plus d'infos sur les services Vélib' et Zoov à Sceaux en scannant ces QR codes.

Emplacements des stations sur la carte en pages 6-7



Le dispositif «Véligo Location»

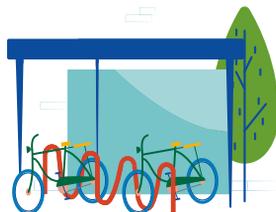
Ce service de location de vélos à assistance électrique (VAE) d'Île-de-France Mobilités pour une durée de six mois est proposé à partir de 20€/mois, comprenant la réparation et l'entretien du vélo. Faites-vous livrer votre vélo à la poste.

Renseignements sur veligo-location.fr

— Les autres actions de la Ville —

Local à vélos obligatoire

Ainsi qu'il est inscrit dans le Plan local d'urbanisme de 2015, toute nouvelle construction (logement, bureau ou commerce) doit contenir un local à vélos d'une surface minimale de 4 m², d'accès rapide depuis la voie publique, et dont la géométrie doit permettre d'installer un système de rack à vélos afin d'en rendre l'accès rapide et confortable.



Des vélos pour les enfants

Après avoir délivré le “permis cycliste” aux CM2 depuis près de 10 ans, la Ville forme ses agents en vue de déployer dans ses écoles le programme pédagogique “Savoir rouler à vélo” à partir de la rentrée 2022 pour les élèves du GE2 au CM2. De son côté, la draisiene est devenue un classique dans les crèches de Sceaux : les tout-petits aiment beaucoup ce précurseur du vélo sans pédales qui leur apprend l'équilibre.



Des vélos pour les agents de la Ville

Depuis 10 ans, la Ville met à disposition de ses agents des vélos classiques et à assistance électrique pour leurs déplacements professionnels ou sur le temps de travail. Près de 50 emprunts par mois sont effectués, en plus de la douzaine d'agents municipaux “vélotafeurs” qui bénéficient de l'indemnité kilométrique.

Défi famille sO véLO



Depuis 2019, la Ville organise le “Défi famille sO véLO” pour encourager les Scéens à troquer leur voiture contre un vélo à assistance électrique (VAE). Pendant un mois, les familles candidates laissent leur voiture au garage pour effectuer leurs déplacements du quotidien (travail, école, loisirs, marché...).

En échange, la Ville leur prête un VAE adapté à leurs besoins. Chaque semaine, la famille tient un journal de bord pour noter ses impressions et faire le bilan de son expérience.



Ville de Sceaux
122 rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   

